

Pact Arim

Mouvement Pact Arim
pour l'Amélioration de l'Habitat

en mouvement

A L A U N E

« Droit au logement opposable : un chemin exigeant »

La mise en route de la loi sur le droit au logement opposable se hâte lentement. Pourtant, si Christine Boutin, ministre du logement et de la ville, affiche une véritable et sincère détermination à la mettre en œuvre, elle va être confrontée à des choix importants qui manifesteront la volonté effective du Gouvernement. On peut s'inquiéter que le Premier Ministre, dans son discours de politique générale, n'en ait pas dit un mot dans la partie qu'il a consacré au logement. Ce sont principalement les arbitrages budgétaires qui permettront de vérifier l'engagement du gouvernement dans ce combat. Il s'agira notamment de :

- Doter les commissions de médiation en personnel début 2008.
- Faire en sorte que les budgets permettant de produire des logements sociaux tant dans le parc privé que dans le parc public soient à la hauteur des besoins.
- Faire financer les mesures d'accompagnement social et d'ALT en nombre suffisant.
- Prendre des mesures permettant de mieux articuler les différents niveaux concourant à la mise en œuvre de la loi DALO (État, collectivités locales, associations, opérateurs, bénéficiaires).
- Faciliter l'accès à l'aide juridictionnelle, pour que toutes les personnes puissent exercer leur droit de recours.
- Prendre toute mesure facilitant la mise en œuvre de la loi pour répondre aux besoins des habitants dans les territoires.

Le comité de suivi installé par le ministre début juillet va rendre un premier rapport le 1^{er} octobre. D'ici là, les orientations générales de la politique logement et ses traductions budgétaires seront mieux connues. Puissent-elles être com-

patibles avec le formidable espoir que ce texte soulève. Qu'enfin d'ici 4 à 5 ans, au prix d'une forte mobilisation, chacun puisse disposer d'un logement décent, conforme le plus possible, à ses besoins et accessible à ses moyens !



GRAND ANGLE
> PAGE 2

- Rencontre avec Christine Boutin, Ministre du logement et de la ville

DOSSIER
> PAGES 3 à 5

- La réhabilitation urbaine et sociale, cœur de métier des Pact Arim
 - A Bayonne
 - A Chambéry

ACTIONS LOCALES
> PAGES 6 ET 7

- En Vendée, Pact Arim et MSA ensemble contre l'habitat indigne
- Haute-Garonne, les élus de Toulouse témoignent
- Rencontre : Michel Peguin, responsable du pôle territorial à Marseille

ACTIONS FÉDÉRALES
> PAGE 8

- Brèves

Rencontre avec



Christine Boutin
Ministre du logement et de la ville

Pact Arim en Mouvement : *Comment faire en sorte que le texte sur le droit au logement opposable tienne toutes ses promesses ?*

Christine Boutin : Donner un toit à tous, c'est garantir à chacun sa dignité, c'est aussi donner à chacun un élément de sécurité dans notre société. J'ai porté la loi sur le droit au logement opposable (DALO) au Parlement. J'en fais maintenant une priorité de mon action ministérielle.

Le droit au logement opposable constitue une véritable rupture dans la manière d'appréhender la politique du logement. La chaîne du logement doit être appréhendée dans son ensemble, avec la mobilisation des acteurs, privés comme publics, dans l'accession comme dans le locatif. Ce défi, qui nous concerne tous, ne peut être relevé que par l'implication de chacun. Je mettrai toute ma conviction pour y parvenir.

Dès le 1^{er} décembre 2008, le DALO concernera six catégories de publics ultra prioritaires. À partir de 2012, il concernera tout le monde. Le 5 juillet dernier, j'ai mis en place le comité DALO. Votre Président y représente le réseau des Pact Arim. Le comité assurera un suivi de la mise en œuvre du DALO. Dès à présent, les services de l'État se mobilisent en lien avec les acteurs locaux.

PAM : *Pour favoriser la mise en œuvre du DALO, le parc locatif privé à loyer social doit être mis à contribution, en complément du parc public. Comment dégager et mettre au service de la loi les moyens nécessaires, qu'ils relèvent de l'État, des départements ou des intercommunalités ?*

CB : Le parc social privé doit jouer tout son rôle dans la mise en œuvre du DALO, en premier lieu par les logements conventionnés et les logements d'insertion. Je connais le formidable travail de terrain que votre réseau réalise pour identifier des opérations, mobiliser les propriétaires, travailler sur les montages financiers et techniques, et accompagner les locataires et les propriétaires. L'engagement des Pact Arim au service des plus fragiles dans les territoires contribuera au succès du DALO.

Je ne veux pas de deuxième loi DALO. Tous les acteurs doivent travailler ensemble pour arriver à mobiliser le parc privé. Au niveau national, ce travail est conduit par le comité DALO. Au niveau local, les acteurs doivent se mobiliser en fonction des enjeux de leur territoire et de leurs pratiques commu-

nes. L'État, les départements, les intercommunalités et les communes doivent donc s'unir pour relever le défi du DALO.

PAM : *Quel est votre sentiment sur la passation d'une convention d'objectifs avec votre ministère pour aider les Pact à développer la production de logements associatifs d'insertion ?*

CB : Les logements associatifs d'insertion contribuent à l'offre de logement en apportant une solution à des publics spécifiques. Ces logements pourront contribuer directement et très concrètement à la mise en œuvre du DALO. Les institutions qui les produisent doivent être encouragées. Je suis tout à fait favorable à l'idée d'une contractualisation

avec l'État qui permet un engagement des parties sur le long terme en valorisant le métier et les compétences de chacun. Si une convention est signée, je pense que les collectivités locales pourront aussi en être des partenaires, tant du fait de leur rôle dans les politiques locales du loge-

ment que par l'intérêt qu'elles ont dans le développement de ces logements d'intégration.

PAM : *Face à l'inquiétude des Pact, pouvez-vous nous assurer que l'Anah disposera des moyens lui permettant de répondre aux besoins de lutte contre l'insalubrité et d'amélioration de l'habitat ?*

CB : Il ne faut pas opposer le DALO aux autres politiques de l'habitat privé : il s'agit de différentes facettes de la même politique globale du logement. L'Anah apporte des aides financières à l'ensemble de ces politiques en assurant un accompagnement technique des propriétaires. Lors de la préparation du budget de l'État pour 2008, j'ai veillé à ce que le budget de l'Anah demeure à la hauteur de nos ambitions collectives. Le débat au Parlement devra le confirmer.

En conclusion, je tiens à vous redire que le réseau des Pact Arim est reconnu pour la qualité de son travail. Je compte sur lui pour la mise en œuvre du DALO. Je pense qu'il a aussi à relever d'autres défis pour préparer l'avenir, comme l'adaptation des logements pour le maintien à domicile des personnes âgées, le développement de logements économes en énergie ou l'équipement en haut et très haut débit des habitations.

« Je compte sur
les Pact Arim
pour la mise en œuvre
du DALO »



La réhabilitation urbaine et sociale, cœur de métier des Pact Arim

L'évolution de la fonction et de la place des quartiers d'habitat existant dans nos villes et nos villages conduit à reposer sans cesse la question de la sauvegarde de leur identité, de leur diversité sociale et de leur qualité résidentielle. En mettant l'habitat au cœur des priorités de l'action locale, chaque jour, les équipes des Pact Arim animent, conseillent, transforment, mettent en valeur le cadre de vie de dizaines de milliers de ménages dans plus de mille quartiers.

En graduant et mixant les modes d'intervention (l'aménagement, le traitement de l'insalubrité, le logement des personnes défavorisées, l'adaptation des logements des personnes âgées et le logement locatif à loyer maîtrisé), le Mouvement Pact Arim poursuit depuis 40 ans sa réflexion sur les pratiques de réhabilitation urbaine et sociale fondées sur l'action sur le logement et l'immeuble et la mobilisation des habitants.

Il est un acteur permanent du débat sur l'avenir des quartiers. À ce titre, il participe aux principaux réseaux de réflexion visant le renouvellement des modes d'intervention sur les quartiers existants. À travers l'UR Pact Aquitaine-Poitou Charentes, il anime notamment le Club des Opérations de Renouvellement Urbain Majeures (CORUM), pour le compte de ses organisateurs, l'ANAH et la CDC.

Les expériences de Chambéry et de Bayonne qui sont présentées dans notre dossier sont emblématiques de la capacité des Pact Arim à conduire dans la durée des opérations de réhabilitation urbaine longues et complexes. Elles témoignent de la permanence du positionnement des Pact Arim aux côtés des collectivités locales pour mettre en œuvre des programmes d'actions ciblés, adaptés aux besoins et inscrits dans la durée.

Pact Arim et urbanistes



Depuis une dizaine d'années, le Mouvement Pact Arim a pris toute sa place dans l'organisation du milieu professionnel des urbanistes, tant au travers du Conseil français des urbanistes (CFDU) que de l'Office professionnel de qualification des urbanistes (OPQU), dont la Fédération est un membre reconnu.

Oltre le maintien et le développement de ses actions en amont de l'opérationnel, il s'agit, pour le Mouvement et au travers de la pratique des professionnels des associations Pact Arim, de privilégier la proximité et de défendre l'idée d'un urbanisme à taille humaine, au service des habitants d'un territoire et en particulier des plus démunis d'entre eux.

www.cfdi.org et www.opqu.org

Le CORUM est un club d'acteurs initié par l'ANAH et de la CDC. Il associe tous les professionnels du renouvellement urbain en quartiers anciens, notamment des collectivités locales, des partenaires locaux des opérations, des administrations centrales et réseaux de l'État. Il a pour objectif de mettre en débat, sur la base de journées d'échanges d'expériences et d'ateliers, « les pratiques du renouvellement urbain en quartiers anciens ». À ce titre, il se veut « un carrefour de rencontre entre élus locaux et professionnels de l'aménagement, de la lutte contre l'insalubrité et du renouvellement urbain ».

www.corum-france.org



La réhabilitation et sociale, cœur des Pact Arim

A Bayonne, le Pact est un expert reconnu

Au Pays Basque, l'outil de réhabilitation urbaine s'appelle Pact Arim et ce constat sera prochainement honoré lors des 40 ans de cette association. Sous l'autorité courtoise mais ferme de son président, Jean Gayas, elle a su, au fil des ans, devenir cet expert reconnu à Bayonne comme dans tout le Pays Basque. « *Sans doute en France la plus forte activité d'un Pact rapporté au nombre d'habitants* » souligne Jean Gayas.

Ainsi, en aidant les particuliers à investir, le Pact connaît les projets et se met en position pour trouver des solutions pour résoudre les demandes les plus sociales.

Le Pact possède son propre patrimoine. Avec 90 logements et un service d'accompagnement social et de médiation locative, il peut loger dans l'urgence des familles en difficultés.

Une savante alchimie

Un tel résultat n'est pas le fruit du hasard. Il s'explique par une savante alchimie développée patiemment :

- **Par la municipalité de Bayonne** qui est, depuis 35 ans, un laboratoire expérimental pour toutes les interventions urbaines : contrat ville moyenne en 1977, caisse d'aides locales en complément des aides de l'Anah, plan de sauvegarde pour la mise en valeur du centre-ville, 4 ou 5 Opah générales puis des Opah sur des îlots... Comme si les difficultés liées à son centre-ville historique l'avait stimulée constamment : parcellaire particulièrement dense, caractéristiques techniques de ses constructions, forte demande en logements sociaux rendue plus accrue du fait de la pression des prix dans cette zone touristique très recherchée...

- **Avec le Pact** qui, très tôt a voulu investir dans l'expertise pour mieux répondre aux défis techniques, mais aussi financiers et humains posés par les opérations. Il s'est doté de toutes les expertises et peut répondre ainsi aux sollicitations des collectivités locales comme des particuliers. Le Pact a son propre architecte « labellisé monuments historiques » et intervient pour les études sur le patrimoine de la ville comme sur celui des particuliers.

Rester force de propositions

La philosophie de l'action est simple : disposer de la gamme d'intervention la plus large possible, « les 7 métiers des Pact » pour mieux répondre aux demandes, en restant l'interlocuteur technique au savoir faire reconnu. « *Nous avons créé un point info énergie, car les charges deviennent un problème important, et avec le Conseil Régional un fond de garantie pour le logement des étudiants pour garantir les propriétaires* ».

Car pour demain, Jean Gayas sait les défis qui pèsent sur les centres villes, à Bayonne comme dans tout le Pays Basque. « *Le Pact doit être force de proposition auprès des collectivités* » rappelle-t-il. Et de citer le développement de la gestion de logements, le développement de l'accession sociale à la propriété, en lien avec des coopératives Hlm, le développement du bail à réhabilitation, le développement géographique avec des interventions sur tout le Pays Basque.

Dès lors, le choix de Bayonne, début 2007, pour la tenue d'un colloque sur la réhabilitation urbaine dans les centres de villes d'art et d'histoire n'a pas été le fruit du hasard. Il vaut reconnaissance de l'exemplarité de l'action du Pact Arim.

urbaine de métier



Un îlot complet a fait l'objet d'une restructuration lourde

Chambéry et la réhabilitation urbaine, un effort continu depuis 30 ans

Reconstruire la ville sur la ville, c'est souvent un choix urbanistique et parfois une obligation suite à un drame sinistre.... Ainsi, à Chambéry, un îlot complet a dû faire l'objet d'une restauration lourde, suite à un grave incendie, dans lequel deux jeunes gens ont péri. Pour la réhabilitation qui a suivi, la municipalité a pu s'appuyer sur le Pact Arim, son partenaire depuis plus de 30 ans.

Au cœur du secteur sauvegardé de Chambéry, un îlot de 8 copropriétés regroupant une cinquantaine de logements et une dizaine de commerces est ravagé par les flammes et par l'eau en janvier 2002.

Agir vite

Immédiatement, la ville, sous l'impulsion de son maire, Louis Besson, s'est fortement investie dans l'accompagnement des sinistrés : relogements, arrêté de péril, gardiennage de l'îlot, mobilisation des experts et assureurs, des syndicats, des architectes d'opérations, des financeurs potentiels,...

Mais la complexité des problèmes soulevés par la restauration de ce bâti historique conduit à la désignation d'un groupe d'expertise... dont le Pact Arim.. « Dans un premier temps, note Chantal Duchatel, sa directrice, le groupe a dû arbitrer entre des enjeux parfois contradictoires lors des permis de construire et des déclarations de travaux. Puis, la réflexion s'est élargie à tout le centre ancien ».

Vers un dispositif global

Ce travail partenarial a conduit à proposer un dispositif plus global avec :

- Des arrêtés prescrivant, contre les risques d'incendie, des mesures de sécurité lors de travaux, et de prévention pour l'accessibilité des immeubles par les services de secours

(réglementation du stationnement, affichage des plans de tous les niveaux, obligation d'extincteur...).

- Une étude-diagnostic, co-financée par l'Anah, pour l'élaboration d'un guide méthodologique sécurité et prévention incendie des parties communes, puis la réalisation d'un document d'auto-diagnostic des parties privatives par les habitants.
- Enfin, des diagnostics sécurité incendie des parties communes de 590 copropriétés, réalisés avec le concours de Socotec. « Il faut souhaiter que les travaux préconisés par ces diagnostics fassent l'objet d'aides spécifiques de la ville de Chambéry » précise Chantal Duchatel et d'ajouter : « Une démarche est aussi en cours auprès de l'Anah pour une opération expérimentale de sécurité et prévention incendie des copropriétés dégradées. »

La réhabilitation est une œuvre de longue haleine

Ce dramatique incendie illustre la capacité du Pact Arim à apporter à la collectivité des réponses adaptées, tantôt ponctuelles et dans l'urgence, tantôt plus globales et dans la durée. Car « Le Pact est fortement présent sur la ville depuis près de 30 ans » rappelle sa directrice : « Il a animé 5 OPAH, 3 programmes d'intérêt général et conduit aujourd'hui une OPAH intercommunale sur Chambéry Métropole. En parallèle, il manage les opérations d'amélioration de l'environnement et du cadre de vie avec ravalement des façades, curetage en cœur d'îlots, traitement des devantures commerciales, accessibilité au handicap ».

Chantal Duchatel a une conviction qu'elle s'emploie à faire partager : « La réhabilitation d'un centre ancien est une œuvre de longue haleine qui implique un travail dans la dentelle. La pérennité d'un organisme départemental, son réseau partenarial, la pluridisciplinarité de son équipe, sa présence de terrain, sont les composantes indispensables pour conduire un travail en profondeur auprès des propriétaires et habitants. »

Naissance du Pact Métropole

Les associations Pact Arim de Lille, Roubaix et Tourcoing ont fusionné le 30 juin dernier pour donner naissance au Pact Métropole. Cette évolution correspond à la redistribution de la compétence Habitat au niveau de la communauté urbaine et à la décentralisation des aides à la pierre. Cette nouvelle entité compte 250 salariés. Elle gère 4 000 logements, contribue à l'amélioration de 3 500 logements et assure l'accompagnement social de 1 500 familles en difficulté.

Le Pact Arim de Dordogne partenaire d'un programme d'aides aux propriétaires modestes

Un programme de soutien pour le maintien à domicile de propriétaires occupants en difficulté vient d'être mis en place par le Crédit Immobilier d'Aquitaine en partenariat avec la FAP et le Pact Arim de Dordogne. Ce programme permet l'octroi de cautions et de prêts à des propriétaires à revenus modestes et dont le logement nécessite des travaux de réhabilitation.

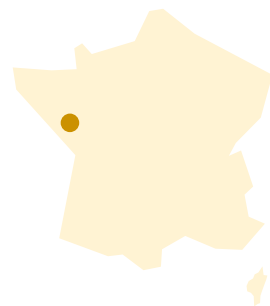
Le Pact Arim de Dunkerque opérateur de l'OPAH RU, sur cinq ans, en quartiers anciens

Le Pact Arim de Dunkerque anime l'OPAH RU de Dunkerque qui vient d'entrer dans sa phase opérationnelle. 208 immeubles ont été classés prioritaires (soit 648 logements) dont 120 classés en périmètre de restauration immobilière.

Le Pact Arim 93 mobilisé pour trouver une solution aux 600 roms du bidonville de Saint-Denis

Le Pact Arim 93 a débuté fin août une enquête sociale dans un bidonville de Saint-Denis qui abrite 600 roms. Commandée par l'État, qui renonce à l'expulsion sèche, cette étude vise à connaître la situation de chaque famille et à envisager différentes réponses : offres d'emploi, scolarisation, relogement, retour au pays... En attendant, la recherche d'un terrain de transition est en cours afin de libérer le terrain destiné à un vaste projet d'aménagement.

En Vendée, Pact Arim et MSA ensemble contre l'habitat indigne



Le Pact-Arim et la MSA de Vendée ont, depuis 2004, un partenariat actif pour lutter contre l'indécence et l'insalubrité. C'est l'application locale d'un accord national entre leurs fédérations respectives et du souhait de la MSA Vendée d'être un des sites pilotes Habitat.



©DR

Lutter contre l'habitat indigne

« En étant site pilote contre le logement indigne, notre réseau Habitat de la MSA nous donne des moyens financiers pour agir et la convention passée avec le Pact nous permet d'être plus efficaces » précise Marie Antoinette Billaud, conseillère en économie sociale et familiale au sein de la MSA. Cette convention concerne les ressortissants de la MSA, soit 7 % en moyenne de la population. Les cas d'insalubrité sont signalés tantôt par les travailleurs sociaux de la MSA., « mais ce n'est pas facile » note Marie-Antoinette Billaud, tantôt par le Pact, grâce à sa bonne implantation dans les communes.

Pour le Pact, l'assistance à maîtrise d'ouvrage

Le Pact assure la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage auprès des propriétaires, rémunérée par la MSA en fonction des missions réalisées sur la base d'un coût forfaitaire pour chacune des 3 phases :

- Le diagnostic et la préconisation de travaux, réalisé par un conseiller technique de l'AVAL, à partir de la grille Domodécence*.

- L'assistance à la maîtrise d'ouvrage, technique, administrative et financière, pour mettre en œuvre les préconisations du Domodécence, de la demande de devis jusqu'au suivi du paiement des entreprises.
- Parfois, la maîtrise d'œuvre, sur demande expresse, à la charge du maître d'ouvrage (dans la limite de 170 m² de shon) .

« Sans le Pact, j'aurais baissé les bras »

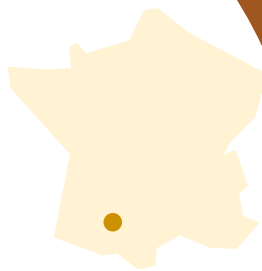
L'accompagnement des personnes est assuré par le suivi social de la M.S.A. et chaque situation fait l'objet de concertations avec le Pact Arim. Les travailleurs sociaux de la MSA interviennent pour évaluer la demande de leurs ressortissants, leur capacité financière, les financements complémentaires, les possibilités de relogement temporaire. « Mais, note la conseillère de la MSA, nous avons souvent une population âgée, qui n'a ni les moyens, ni envie de faire des travaux généralement lourds, parfois s'étalant sur 3 ans. Un logement relais doit parfois être assuré temporairement ».

Depuis 3 ans, 108 Domodécences ont été réalisés. Une dizaine de sorties d'insalubrité sont à l'étude ou en cours de travaux.

Pour le directeur du Pact Arim, Jean Marie Barcat : « cette action est modeste car il est difficile de mobiliser suffisamment d'aides financières, l'Anah y participant pour l'essentiel et dans une moindre mesure la MSA. Elle pourrait prendre plus d'ampleur avec la prochaine mise en place d'un P.I.G. insalubrité par le Conseil Général de Vendée, déléguataire des aides à la pierre depuis janvier 2006 ».

*Diagnostic Habitat du Mouvement Pact Arim.

Haute-Garonne, les élus de Toulouse témoignent



Michel Peguin

Responsable du pôle territorial Méditerranée



Françoise de Veyrinas

Le Pact Arim de Haute Garonne a connu ces dernières années de graves difficultés. Le soutien de ses partenaires institutionnels a été obtenu. La Ville de Toulouse en particulier, n'a pas ménagé ses efforts pour aider à redresser le Pact. Comme le souligne le nouveau directeur Frédéric Cesbron, « *Aujourd'hui, la page est tournée ; les difficultés financières sont résolues, avec la vente à la ville d'une partie de son patrimoine de logements très sociaux. La confiance est rétablie avec l'ensemble des partenaires* » et il ajoute : « *la ville de Toulouse, quant à elle, n'a jamais cessé de nous soutenir* ».

Ville et Pact : une collaboration déjà ancienne

Françoise de Veyrinas, ancienne Secrétaire d'État à la Ville, députée européen, et première adjointe au Maire de Toulouse, en charge des Affaires sociales, est catégorique :

« *Pour nous, un Pact Arim apporte la souplesse que n'ont pas les services administratifs et il nous permet de répondre à l'urgence. Il dispose d'un véritable savoir faire, enrichi en per-*

manence par l'effet du réseau. Il est capable de gérer les dossiers dans leur intégralité, à l'égard des divers publics défavorisés ».

Ce jugement positif concerne naturellement le Pact de Toulouse. Elle le connaît bien car la ville a l'habitude de travailler avec lui depuis les années 1970. « *C'est un outil très important dans l'aide à la réhabilitation privée à dimension sociale* » précise Gilbert Boldron, responsable de la Mission Ville Habitat.

Vers le développement de son action sociale

Pour l'avenir, la ville souhaite continuer à travailler avec le Pact. Pour l'élue locale « *nous avons besoin de cet outil, mais en toute transparence* » car la ville est tenue de respecter les règles de mise en concurrence, « *même si elle s'est dotée d'une régie pour gérer certaines OPAH* », précise le chef de la Mission Ville Habitat.

Le Pact doit rester sur « *les missions sociales, c'est-à-dire tout ce qui concerne des publics spécifiques, personnes âgées et handicapés, copropriétés dégradées et insalubrité, gestion sociale de logement et médiation pour le relogement. Il est incontournable et d'ailleurs on ne saurait pas à qui confier ces missions !* » ajoute Françoise de Veyrinas. Sa nouvelle gouvernance doit être confortée avec « *l'ouverture à d'autres partenaires présents et actifs, et en particulier aux représentants des intercommunalités* » précise-t-elle. Enfin, le Pact doit travailler en complémentarité avec d'autres partenaires, Et surtout conclut-elle, « *il est impératif qu'il informe bien. Un Pact, ce n'est pas comme un bureau d'études privé.* »

À l'évidence, la phase de transition est achevée et la municipalité a déjà donné au Pact sa feuille de route.

Pact Arim en Mouvement :

Comment devient-on responsable du pôle territorial à Marseille ?

Michel Peguin : Pour participer à la création de nouvelles dynamiques et de nouvelles solidarités, car je crois dans l'avenir des Pact Arim, après un parcours à rebonds dans le Mouvement : 8 ans comme chef de projet DSU à Carcassonne, direction d'Aude Habitat de 1999 à 2003, puis 2 ans comme chargé de mission à la Fédération. J'ai d'ailleurs participé à la définition du concept de « Pôle de compétences » comme réponse aux défis de la décentralisation qui nous obligent à nous organiser « autrement ». Lorsque les associations de PACA, du Languedoc et de Corse ont décidé de créer un Pôle interrégional, j'ai eu envie de prouver que « le Pôle, ça marche ».

PAM : Quelles sont vos missions ?

MP : En poste depuis septembre 2005, j'anime et je coordonne des compétences, des ressources humaines ainsi que des missions de prestations opérationnelles. Le lobbying est partagé avec les administrateurs pour porter le projet du Mouvement Pact Arim au niveau régional. Des projets collectifs progressent mais le décloisonnement des équipes départementales et le « faire ensemble », restent un combat de chaque jour. La mise en place de la convention entre La Fédération et le Pôle Méditerranée a eu un effet positif sur la prise de conscience qu'il n'y aura pas de consolidation durable des Pact sans solidarité, sans synergie de compétences et de moyens, sans sentiment affirmé d'une appartenance à un réseau dont tous les acteurs bénévoles et professionnels sont fiers.

Enfin, j'apporterai mon concours à l'organisation du congrès 2008 qui se tiendra à Marseille.

→ Une table ronde sur la contribution du parc privé au droit au logement opposable

La FNC Pact Arim a organisé le 21 juin à Paris, à l'occasion de son assemblée générale, une table ronde sur la contribution du parc privé au droit au logement opposable (DALO) avec les représentants du Haut Comité pour le logement des personnes défavorisées, de l'ANAH et de la GRL. L'an dernier à la même époque, la Fédération avait déjà contribué aux réflexions sur ce thème en organisant une table ronde sur l'expérience écossaise souvent citée en exemple.

Contact : Remi Gérard
01 42 81 97 75

→ Partenariat avec le CERTU

André Pollet, administrateur de la FNC Pact Arim, co-président de la Commission du projet social du Mouvement, a été nommé membre du comité d'orientation du CERTU, centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques. À noter que le CERTU vient de publier le bilan de 10 ans de débats avec ses partenaires. www.certu.fr

→ Outre-Mer : rencontre au secrétariat d'État

Georges Cavallier, Remi Gérard et Xavier Benoist ont rencontré Yves Dassonville, directeur du cabinet

du Secrétaire d'État à l'Outre-Mer Christian Estrosi. Il a confirmé que les crédits de l'amélioration de l'habitat des propriétaires occupants restaient du domaine de compétence du ministère.

Contact : Xavier Benoist
01 42 81 97 71

→ Emploi et formation dans le Mouvement

La FNC Pact Arim a livré mi 2007 un ensemble de travaux important concernant l'emploi et la formation dans les Pact Arim :

- Le bilan formation et développement des compétences pour les trois années précédentes (2004-2005-2006) qui fait apparaître, un quasi doublement du volume de jours stagiaires organisés par la Fédération.

- Le règlement du nouveau « compte de groupe » qui va permettre de dégager des moyens supplémentaires pour la formation des salariés et des administrateurs des associations de moins de 10 salariés, en 2007, et pour les associations de 10 à 19 salariés dès 2009.

- Les études de l'Observatoire des métiers et des qualifications 2006 réalisées avec le concours financier d'Habitat Formation sur différents sujets.

Contact : Daniel Ducher
01 42 81 97 72
http://internet.pact-arim.org/connaître_metiers.html

MOUVEMENT PACT ARIM

Des résultats 2006 en forte hausse

La FNC Pact Arim a présenté en juin dernier les résultats de l'activité 2006 de son réseau :

- le nombre de logements conventionnés a doublé depuis 2003 : 5 300 en 2006 contre 2 700 logements en 2003
- une explosion des diagnostics habitat (DOMOBILAN) avec l'ouverture du prêt à taux zéro (PTZ) aux logements anciens : 5 fois plus d'interventions en faveur de l'adaptation au handicap et au vieillissement entre 2000 et 2005 (2 000 contre 10 000 interventions)
- l'animation de plus de 50 % des OPAH
- une nette hausse des bénéficiaires des missions sociales (11 300 ménages aidés dans leur parcours habitat)
- une augmentation constante de l'activité de gestion de logement d'insertion ou d'hébergement (14 600 Logements – 1 400 places d'hébergement).

À noter par ailleurs, la progression régulière du chiffre d'affaires cumulé des associations Pact Arim qui s'élève en 2006 à 135 millions d'euros.

Contact : Paul Gaullier
01 42 81 97 75



Mouvement Pact Arim
pour l'Amélioration de l'Habitat

Une publication éditée par : **FNC Pact Arim**

Directeur : **Georges Cavallier**

Conception, Rédaction : **FL Communication**

Illustration : **Chéreau**

Réalisation : **RG Solutions**

Impression : **Aposit**

Fédération Nationale des Centres Pact Arim

27, rue de la Rochefoucauld - 75009 Paris

Tél. : 01 42 81 97 70

Site : www.pact-arim.org

MARSEILLE 16 ET 17 JUIN 2008

30^e congrès du Mouvement Pact Arim

Le congrès aura pour principaux objectifs de reformuler le projet du Mouvement, d'arrêter une organisation des hommes, des moyens et des compétences et de renforcer les partenariats politiques et opérationnels. Afin de préparer ce congrès et de mobiliser très largement le Mouvement, 9 rencontres territoriales seront organisées en région d'octobre à décembre 2007.

Contact : Remi Gérard
01 42 81 97 75